

FICHE D'INSCRIPTION

Année scolaire 2024/2025

INFORMATIONS PERSONNELLES

Nom Prénom

Date de naissance / /

Adresse

Code Postal Commune

Représentant légal (si mineur)

Téléphone / / / Mail

En renseignant votre adresse mail, vous acceptez de recevoir nos communications par courrier électronique.

Avez-vous déjà rempli un dossier famille ?

OUI

NON, Si NON, joindre RIB, copie de CNI et autorisation de prélèvement

COURS

- | | | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| <input type="radio"/> Atelier de Groupes | <input type="radio"/> Batterie | <input type="radio"/> Flûte |
| <input type="radio"/> Piano/Synthé-Clavier | <input type="radio"/> Guitare Classique | <input type="radio"/> Chant (à partir de 10 ans) |
| <input type="radio"/> Saxophone | <input type="radio"/> Guitare Électrique | |
| <input type="radio"/> Accordéon | <input type="radio"/> Guitare Basse | |
| <input type="radio"/> Nom du/des professeur(s) | lieu d'enseignement : | |

Date de début de vos cours :

Formation Musicale à partir de 7 ans, Chant à partir de 10 ans

TARIFS MENSUELS (du 1er septembre 2024 au 30 juin 2025)

Cours Individuels

Formation musicale + instrument ou chant

Adulte : 50 €

-18 ans : 40 €

Cours collectifs

Débutant 1h/ semaine, avance 1h30/semaine

Adulte : 30

-18 ans : 20 €

Pour une deuxième inscription à un cours individuel et à compter du deuxième membre d'une même famille : le tarif appliqué est de 30 €.

Option prélèvements mensuels en 10 règlements cocher la mention choisie OUI NON

A REMPLIR PAR L'ADMINISTRATION Montant total de SEPTEMBRE 2024 à JUIN 2025

€

REGLEMENT INTERIEUR (merci de cocher la case ci-dessous)

Je déclare avoir reçu un exemplaire du règlement interne de l'École Municipale des Arts et en accepter l'ensemble des termes.

EXPLOITATION D'IMAGE (pour les mineurs)

Je soussigné(e) monsieur, madame. _____

AUTORISE

N'AUTORISE PAS

La Ville de Roquebrune-sur-Argens à reproduire, diffuser ou permettre de publier des photographies prises par les services de la Ville pendant des spectacles ou des cours auxquels moi ou mes enfants participent, dans les publications mentionnées ci-dessous :

- ✓ Bulletins d'information municipale (Roq'Infos et autres)
- ✓ Var Matin
- ✓ Supports réalisés par les services municipaux dans le cadre de la communication municipale
- ✓ Réseaux sociaux et site Internet de la Ville

Les légendes accompagnant les reproductions de photographies ne devront pas être susceptibles de porter atteinte à ma réputation et à ma vie privée ou à celles de mes enfants.

L'autorisation est valable du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025.

A _____

Le / / 2024

Signature